



HOSPITALISATION À DOMICILE

DU GROUPE HOSPITALIER
SAINTES - SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

☎ 05 46 95 15 38
had@gh-saintesangely.fr

Site de Saintes
11 boulevard Ambroise Paré - BP 10326
17108 Saintes Cedex



Le Groupe Hospitalier Saintes - Saint-Jean-d'Angély dispose d'un service d'hospitalisation à domicile (HAD) destiné à accueillir des patients en provenance des Centres Hospitaliers, d'autres établissements de santé ou adressés par leur médecin traitant grâce à ses 4 antennes : Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Jonzac et Royan.

QU'EST-CE QUE L'HAD ?

- Le service d'hospitalisation à domicile (HAD) est un service de soins hospitaliers qui permet d'assurer, à votre domicile, des soins médicaux et paramédicaux personnalisés et coordonnés.
- La durée de l'hospitalisation à domicile est nécessairement limitée dans le temps. Cette durée est révisable en fonction de l'évolution de votre état de santé.

LES BÉNÉFICES DE L'HAD ?

L'hospitalisation à domicile apporte notamment :

Pour vous :

- une prise en charge hospitalière à votre domicile
- une réduction de la durée de votre séjour à l'hôpital
- un retour facilité à votre cadre de vie habituel
- une meilleure qualité de vie

Pour votre famille :

- la possibilité de vous entourer et de vous assister au quotidien
- une réduction du temps passé à l'hôpital
- la garantie d'une prise en charge coordonnée

L'HAD, À QUEL MOMENT ?

Vous pouvez être hospitalisé à domicile :

- à la suite d'une hospitalisation conventionnelle ou de courte durée
- sur demande de votre médecin traitant

À QUI S'ADRESSE L'HAD ?

Vous pouvez être hospitalisé à domicile :

Si vous êtes domicilié sur le périmètre d'intervention de l'HAD du Groupe Hospitalier Saintes - Saint-Jean-d'Angély :

- Saintes et sa périphérie
- Saint-Jean-d'Angély et sa périphérie
- Jonzac et sa périphérie
- Royan et sa périphérie



QUELS SONT LES ACTEURS DE L'HAD ?

La prise en charge en HAD implique des acteurs hospitaliers et libéraux.

Les acteurs hospitaliers :

- **les praticiens hospitaliers**
sont des prescripteurs d'HAD.
- **le médecin coordonnateur**
est le référent médical de la structure, il valide votre admission et coordonne les informations médicales nécessaires à la continuité de vos soins.
- **le cadre de santé**
est responsable de l'équipe paramédicale, du fonctionnement et de l'organisation du service.
- **l'infirmière coordinatrice**
organise votre prise en charge : admissibilité, évaluation de vos besoins, recours aux partenaires extérieurs, coordination des soins, planification du travail de l'équipe, l'approvisionnement des matériels nécessaires. Elle est le relais entre votre domicile et l'hôpital.
- **la secrétaire**
est le correspondant téléphonique des différents acteurs.

Les partenaires extérieurs :

- **le médecin traitant**
de votre choix, assure votre prise en charge médicale à votre domicile.
- **les intervenants libéraux** (infirmiers, kinésithérapeutes ...)
collaborent avec l'équipe d'infirmiers de l'HAD pour assurer vos soins.
- **les entreprises**
de location de matériel vous livrent à domicile le matériel nécessaire à votre prise en charge.



QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ADMISSION ?

- Toute admission d'un patient en HAD se fait à partir d'une prescription médicale précisant la demande. Une analyse de votre admissibilité est alors réalisée.
- Le médecin prescripteur et l'équipe soignante élaborent un projet thérapeutique tenant compte des aspects cliniques, psychologiques et sociaux de votre état de santé.
- Après évaluation des soins et estimation de leur faisabilité au domicile (association des partenaires : infirmière libérale, kinésithérapeute, pharmacien, aide à domicile, entreprises de location de matériel médical, ...), le médecin coordonnateur valide votre admission pour une durée limitée, ré-évaluable en fonction de l'évolution de votre état de santé.
- Votre médecin traitant assure votre suivi à domicile : il effectue le nombre de visites nécessaires. Les infirmières responsables de votre prise en charge effectuent, au minimum, un passage par jour à votre domicile.

L'ÉQUIPE D'HAD DU GH SAINTES - SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

L'équipe se compose de :

- médecins coordonnateurs
- cadre de santé
- infirmières coordinatrices
- aide-soignant(e)s
- logisticien(ne)s
- psychologues
- assistant(e)s social(e)s
- secrétaires



FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ D'HAD

La continuité de vos soins est assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 par l'équipe de coordination grâce à une astreinte téléphonique infirmière.

Une astreinte médicale est également assurée les week-ends et les jours fériés.

VOS CONTACTS

La permanence téléphonique est assurée au ☎ 05 46 95 15 38 du lundi au vendredi de 9h à 17h par le secrétariat et en dehors des heures ouvrées, par une assistance téléphonique.

Si vous ne pouvez pas joindre le service, en cas d'urgence, veuillez composer le 15 (SAMU).

